Fiche pratique MDPH en ligne : Gestion des informations du compte et des profils de bénéficiaires

Septembre 2025





Généralités



Gestion de plusieurs bénéficiaires

Un compte MDPH en ligne permet d'ajouter et de gérer plusieurs bénéficiaires tiers avec un profil dédié pour chacun.



Modification du profil d'un autre bénéficiaire

Le profil d'un bénéficiaire peut être modifié à tout moment, y compris après la création d'une demande, afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies.



Gestion des informations personnelles

Le propriétaire du compte peut modifier son mot de passe, son numéro de téléphone et ses informations d'identité, mais un changement d'e-mail nécessite une demande auprès du support.



Modification et dossiers en cours

Les modifications du compte ou d'un profil ne sont pas appliqués aux dossiers en cours de saisie. Il faut les supprimer et en créer de nouveaux pour intégrer les changements.



Suppression d'un profil d'autre bénéficiaire

Le profil d'un autre bénéficiaire peut également être supprimé s'il n'est plus nécessaire ou si les informations doivent être révisées avant la création d'une demande.



Suppression du compte et des données

Le propriétaire du compte peut supprimer son compte et ses données, mais les demandes déjà transmises restent enregistrées.

Questions fréquentes



Suis-je obligé de renseigner un numéro de téléphone dans mon compte MDPH en ligne?

• Il n'est **pas obligatoire de renseigner un numéro de téléphone dans votre compte MDPH en ligne**, en revanche, il est **fortement conseillé dans le cas où vous souhaitez vous connecter via FranceConnect**. En effet, si vous vous connectez à votre compte MDPH en ligne depuis FranceConnect, il est possible qu'une authentification avec envoi d'un code de sécurité vous soit demandé et dans ce cas, le code ne peut être communiqué que par SMS au numéro du compte.



Puis-je supprimer mon compte même si j'ai des dossiers en cours de traitement ?

- Il est **possible de supprimer votre compte ainsi que toutes vos données personnelles** rattachées à celui-ci depuis votre espace "Gérer mon compte" accessible depuis le menu déroulant de votre compte. Cependant cette action supprimera toutes les données de votre compte, y compris vos demandes, quel que soit leur état.
- **Note importante**: la suppression de votre compte se limite aux données dans MDPH en ligne. Les données transmises à une MDPH, pour les dossiers qui ont été émis, ne sont pas supprimées dans les bases de données de la MDPH et la suppression de votre compte n'annule pas vos demandes auprès des MDPH. Pour exercer vos droits d'accès aux données traitées par une MDPH, il est nécessaire de vous rapprocher directement de la MDPH.



Où puis-je retrouver mes dossiers déjà traités ?

 Les dossiers MDPH en ligne déjà traités par les MDPH rattachées sont visibles depuis l'historique des dossiers. Pour accéder à cet historique, il vous suffit de cliquer sur le lien "Accéder à l'historique des dossiers" présent sous l'encart du dossier en cours d'un bénéficiaire.

Questions fréquentes

Est-ce que je peux avoir plusieurs bénéficiaires à la fois ?

 Oui, il est possible d'ajouter plusieurs bénéficiaires au sein d'un même compte. Chaque bénéficiaire aura son propre profil dédié, dans lequel le propriétaire du compte pourra suivre l'évolution de leurs demandes respectives.

Comment supprimer un profil d'un autre bénéficiaire ou une demande en cours ?

- Pour supprimer un profil de bénéficiaire, accédez à votre espace personnel, dans l'onglet "Mes bénéficiaires", puis cliquez sur l'icône supprimer à droite du profil désiré.
- À noter :
 - Un profil peut être supprimé à tout moment.
 - Si le bénéficiaire a une demande en cours associée, celle-ci sera supprimée également.
 - Si le bénéficiaire a une demande déjà émise ou statuée, elle sera retirée du compte mais restera toujours présente dans le système d'information (SI) de la MDPH et la demande continuera d'être instruite par la MDPH.



Est-ce que je peux modifier mon adresse mail?

- Une fois votre compte créé vous ne pourrez plus modifier votre adresse mail car elle est votre identifiant.
- Si vous vous êtes trompé dans la saisie de votre adresse mail et que vous ne pouvez pas vous connecter, veuillez créer un nouveau compte avec la bonne adresse mail.
- Si vous êtes dans l'obligation de changer d'adresse mail et que vous voulez conserver l'historique de vos demandes, il est nécessaire de faire une demande de changement d'adresse mail auprès de l'adresse de support suivante : support@cnsa.fr en fournissant les informations suivantes : votre ancienne adresse mail, votre nouvelle adresse mail, une pièce d'identité correspondant au propriétaire du compte.

Sommaire

I. Gestion des informations du compte

- A. <u>C Changer de mot de passe</u>
- B. MN Modifier les numéros de téléphone
- C. MI Modifier les informations d'identité du propriétaire du compte
- D. GC Gérer le compte (supprimer le compte, télécharger les données)

I. Gestion des profils d'autres bénéficiaires

- A. SP Suppression d'un profil
- B. MP Modification d'un profil

Gestion des informations du compte

Changer de mot de passe





Voici l'ensemble des étapes à suivre pour modifier le mot de passe de votre compte depuis le téléservice, veuillez cliquer sur les étapes afin d'être redirigé vers les slides présentant les actions détaillées à réaliser :



Étape 1

Accéder à la page d'informations de connexion



<u>Modifier les</u> <u>informations de</u> <u>connexion</u>

Étape 1 : Accéder à la page d'informations de connexion

Prérequis : vous devez d'abord être connecté à MDPH en ligne (voir la fiche pratique connexion et création de compte). Pour accéder à la page des informations de connexion, suivez les étapes ci-dessous :

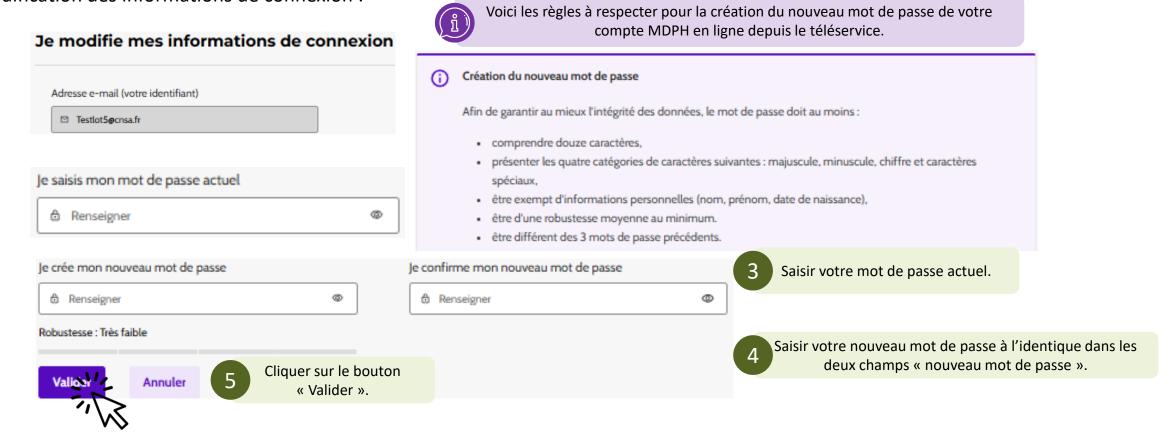


Pas de dossier en cours

Accéder à l'historique de mes dossiers →

Étape 2 : Modifier les informations de connexion

Après avoir cliqué sur l'option « Modifier mes informations de connexion » du menu déroulant, vous êtes redirigé vers la page de modification des informations de connexion :



Il se peut que vous ayez créer votre compte MDPH en Ligne via France Connect et qu'à la place de ces champs de saisie, un message s'affiche. Vous êtes dans le cas particulier mentionné dans la slide suivante.

Cas particulier des comptes FranceConnect

Si votre compte a été créé via FranceConnect et que vous ne vous êtes jamais connecté sur le téléservice en saisissant un identifiant et un mot de passe spécifiques, alors vous ne possédez pas de mot de passe et le message d'information suivant s'affiche à la place du formulaire de la page précédente.

Votre compte MDPH En Ligne ayant créé à la suite d'une connexion depuis FranceConnect, il ne dispose donc pas d'un mot de passe dédié sur le téléservice. Pour créer ou modifier le mot de passe de votre compte, nous vous invitons à vous rendre sur la page de connexion du téléservice et à cliquer sur « Mot de passe oublié ». Vous pourrez alors renseigner l'e-mail rattaché à votre compte et créer ou modifier votre mot de passe.

Gestion des informations du compte

Modifier les numéros de téléphone





Voici l'ensemble des étapes à suivre pour modifier les numéros de téléphone de votre compte depuis le téléservice, veuillez cliquer sur les étapes afin d'être redirigé vers les slides présentant les actions détaillées à réaliser :



Étape 1

Accéder à la page de gestion des numéros de téléphone



Modifier les numéros de téléphones

Étape 1 : Accéder à la page de gestion des numéros de téléphone

Prérequis : vous devez d'abord être connecté à MDPH en ligne (voir la fiche pratique connexion et création de compte). Pour accéder à la page de gestion des numéros de téléphone, suivez les étapes ci-dessous :



Pas de dossier en cours

Accéder à l'historique de mes dossiers →

Étape 2 : Modifier les numéros de téléphones

Après avoir cliqué sur l'option « Gérer mes numéros de téléphones » du menu déroulant, vous êtes redirigé vers la page de gestion des numéros de téléphones :

Je gère mes numéros de téléphone

Il est important d'indiquer votre numéro de portable. Il vous permettra de recevoir un code par SMS et de pouvoir vous connecter en toute sécurité à votre espace personnel MDPH en ligne.



- L'indicatif +33 est sélectionné par défaut.
- Le numéro de téléphone portable doit commencer par 06 ou 07 pour être valide.
- Le numéro de téléphone fixe doit commencer par 01, 02, 03, 04, 05 ou 09 pour être valide.

Numéro de téléphone 1 (mobile)

(0)6 60 71 76 88

Merci de renseigner les neuf chiffres qui suivent le "O" de votre numéro de téléphone

Numéro de téléphone 2 (fixe)

+33 \ (0)1 76 87 87 87

Veuillez renseigner les neuf chiffres qui suivent le "O" de votre numéro de téléphone.

Modifier le téléphone 2

Pour modifier le premier numéro de téléphone, cliquer sur « Modifier le téléphone 1 ».



• +33 pour la France métropolitaine

Ce message souligne l'importance d'un numéro de portable pour recevoir un code de sécurité lors d'une connexion via France

Connect.

- +262 pour la Réunion et Mayotte
- +508 pour Saint-Pierre-et-Miquelon
- +590 pour la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin
- +594 pour la Guyane
- +596 pour la Martinique

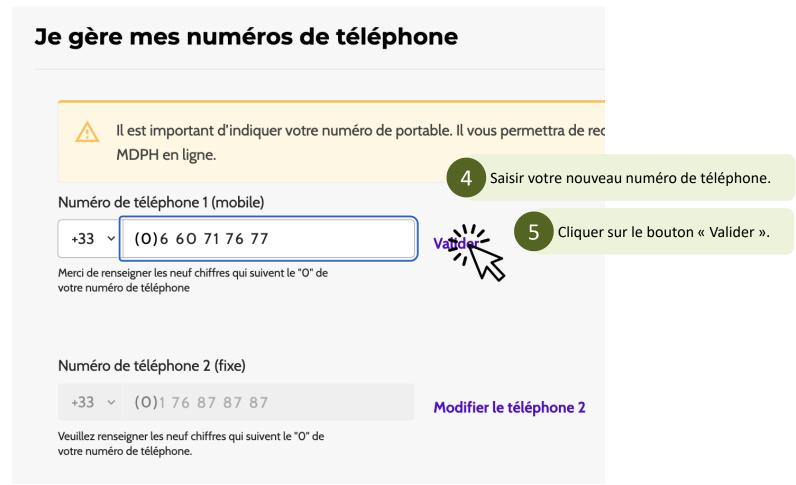






Étape 2 : Modifier les numéros de téléphones

Après avoir cliqué sur l'option « Modifier mes numéros de téléphones » du menu déroulant, vous êtes redirigé vers la page de modification des numéros de téléphones :





2025

Etape 2 : Modifier les numéros de téléphones

Après avoir cliqué sur le bouton « Valider », un popup s'affiche sur votre écran :

Modification du numéro de téléphone



Si vous ne validez pas le numéro de téléphone via le lien reçu par mail, la modification n'est pas appliquée et votre ancien numéro reste appliqué (ou aucun numéro si vous n'en aviez pas saisi précédemment)

Nous vous avons envoyé un e-mail. Suivez les instructions pour valider la modification du numéro de téléphone 1.

Cliquer sur « Suivant ».



Bonjour,

Pour valider la modification de vos données, veuillez cliquer sur le lien :

Valider mon numéro de téléphone

Cliquer sur le bouton de validation

Ouvrir votre boîte mail.

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande veuillez ne pas cliquer sur le lien et nous vous invitons à modifier votre mot de passe sur le téléservice MDPH en ligne.

Cordialement. MDPH en ligne

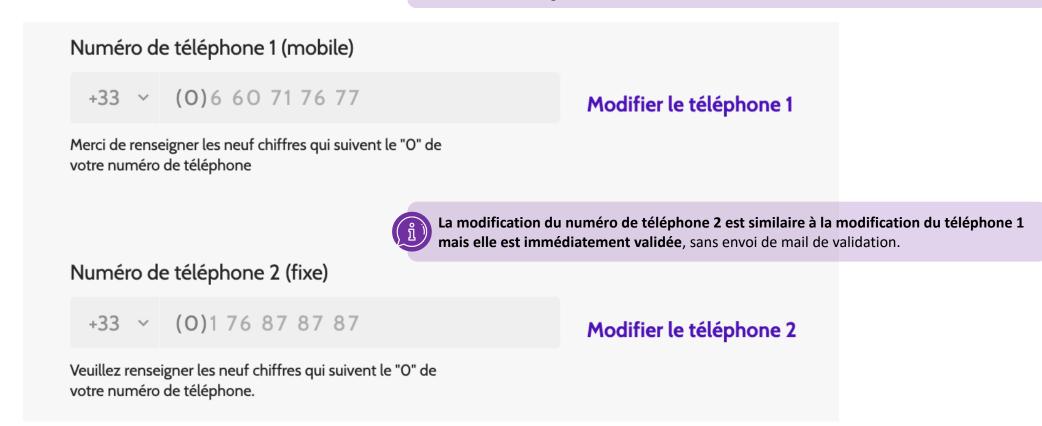


Étape 2 : Modifier les numéros de téléphones

Après avoir cliqué sur le bouton de validation, vous serez redirigé vers la page de modification des numéros de téléphone, où le nouveau numéro sera affiché :



Le message de confirmation suivant s'affiche en haut de page à droite : « Vos modifications ont bien été enregistrées ».



Gestion des informations du compte

Modifier mon identité





Voici l'ensemble des étapes à suivre pour modifier votre identité depuis le téléservice, veuillez cliquer sur les étapes afin d'être redirigé vers les slides présentant les actions détaillées à réaliser :



Étape 1

Accéder à la page de modification de <u>l'identité</u>



Étape 1 : Accéder à la page de modification de l'identité

Prérequis : vous devez d'abord être connecté à MDPH en ligne (voir la fiche pratique connexion et création de compte). Pour accéder à la page de modification de l'identité, suivez les étapes ci-dessous :

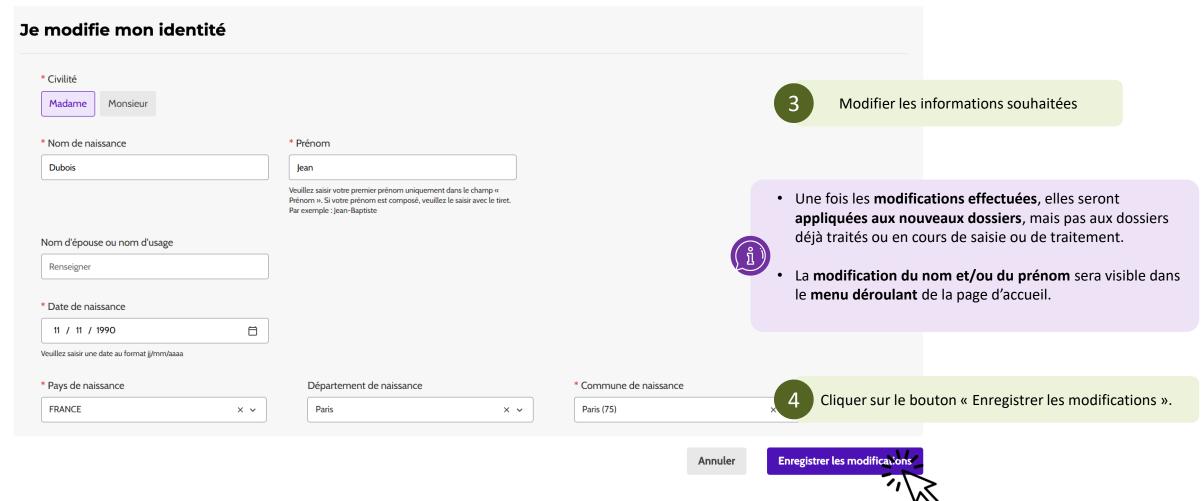


Pas de dossier en cours

Accéder à l'historique de mes dossiers →

Étape 2 : Modifier l'identité

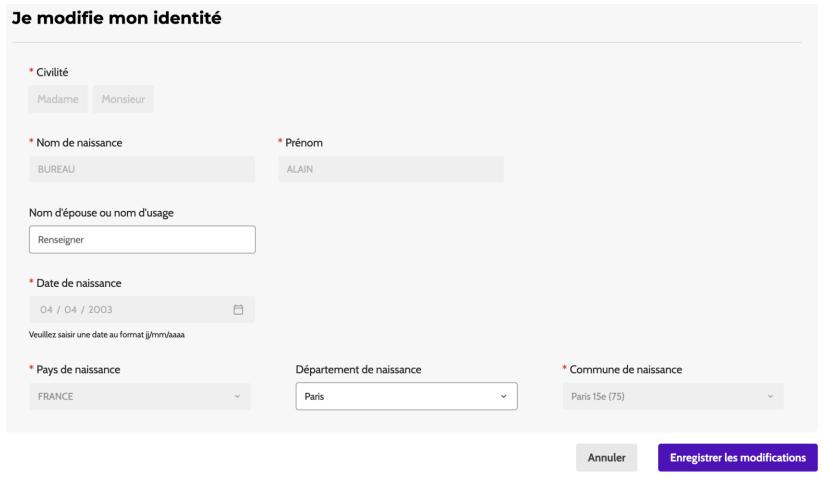
Après avoir cliqué sur l'option « Modifier mon identité » du menu déroulant, vous êtes redirigé vers la page de modification :





Etape 2 : Modifier l'identité

Avec FranceConnect, vous ne pouvez pas modifier vos informations d'identité sur MDPH en ligne, les champs sont grisés comme cidessous :



Gestion des informations du compte

Gérer le compte (supprimer le compte, télécharger les données)





Voici l'ensemble des parties à suivre afin de pouvoir gérer votre compte depuis le téléservice, veuillez cliquer sur les parties afin d'être redirigé vers les slides présentant les actions détaillées à réaliser :



Partie 1

Accéder à la page de gestion du compte



Partie 2

<u>Supprimer son</u> <u>compte</u>

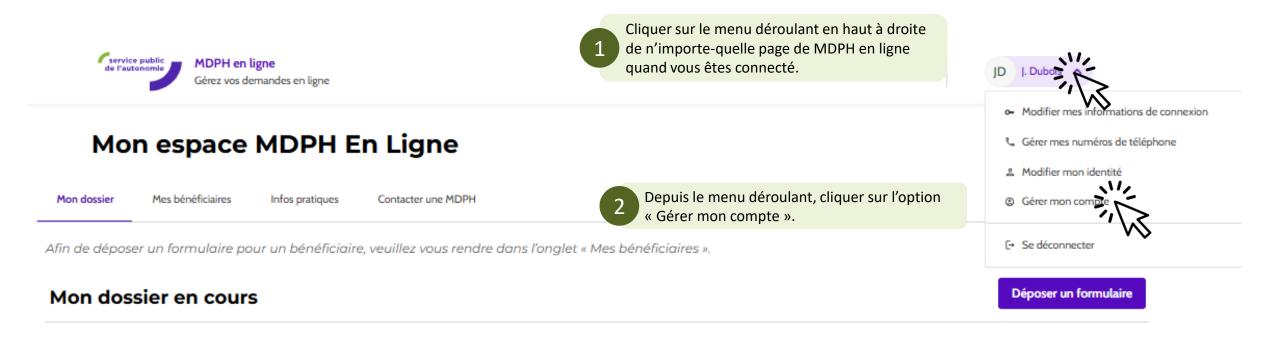


Partie 3

<u>Télécharger des</u> <u>informations du</u> <u>compte</u>

Partie 1 : Accéder à la page de gestion du compte

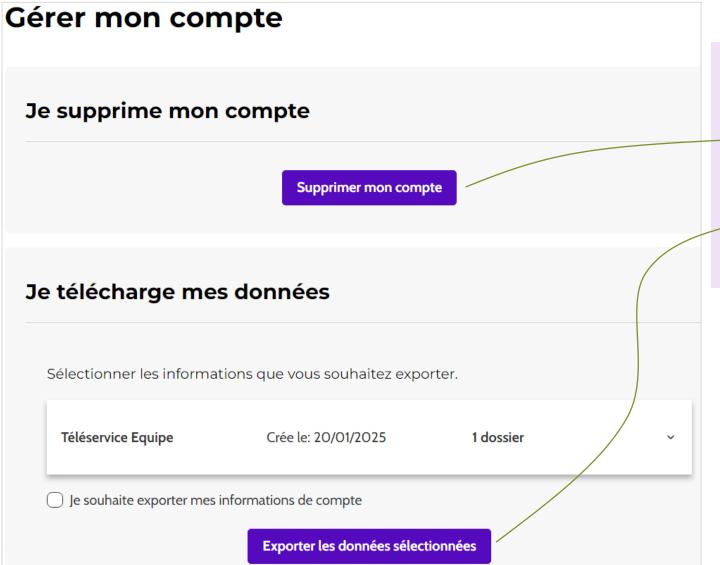
Prérequis : vous devez d'abord être connecté à MDPH en ligne (voir la fiche pratique connexion et création de compte). Pour accéder à la page de gestion du compte, suivez les étapes ci-dessous :



Pas de dossier en cours

Accéder à l'historique de mes dossiers →

Partie 1 : Accéder à la page de gestion du compte



La page de gestion du compte vous permet de faire deux actions :

- **1. Supprimer votre compte** ainsi que toutes les données associées
- **2. Télécharger les informations** associées à votre compte et à vos dossiers de demande.

Partie 2 : Supprimer son compte

Pour supprimer votre compte, veuillez suivre les actions ci-dessous :



Il est possible de supprimer votre compte à tout moment depuis le téléservice. Avant de valider la suppression définitive, une fenêtre s'affiche vous indiquant :

- Si vous avez des dossiers en cours de traitement,
- Si vous avez des demandes de modifications en attente d'être récupérées par votre MDPH.

Gérer mon compte

Je supprime mon compte

Supprimer mon compte

1 Cliquer sur le bouton « Supprimer mon compte ».

Vous êtes sur le point de supprimer votre compte ainsi que toutes les données associées. Cette suppression est définitive.

- (i) Vous avez au moins une demande de modification qui n'a pas encore été récupérée par votre MDPH. Si vous supprimez votre compte, votre demande de modification risque de ne pas être prise en compte.
- Vous avez un dossier déposé sur le portail MDPH en ligne. Si vous supprimez votre compte, votre dossier risque de ne pas pouvoir être traité.

Attention! La suppression de votre compte ne vous permet pas de renoncer à votre demande. Pour renoncer à votre demande, merci de contacter directement votre MDPH dont les coordonnées se trouvent en bas de page.

Par ailleurs, cette suppression ne concerne que les données saisies sur le portail MDPH en ligne. Merci de contacter votre MDPH pour toute suppression complémentaire. Voulez-vous vraiment supprimer votre compte ?

Cliquer sur le bouton « Je confirme la suppression de mon compte » (ou « Annuler »)

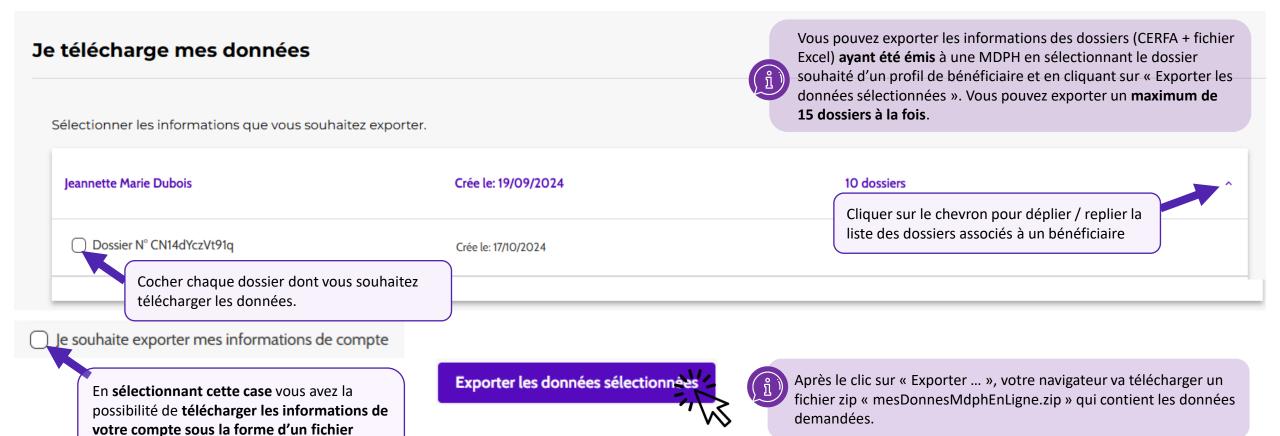
Je confirme la suppression de mon compti

Annuler



Partie 3 : Télécharger les informations du compte

Après avoir cliqué sur l'option « Gérer mon compte », vous êtes redirigé vers la page suivante. Vous pouvez télécharger les informations souhaitées en effectuant les manipulations ci-dessous :





2025

Excel.

Gestion des profils d'autres bénéficiaires

Suppression d'un profil





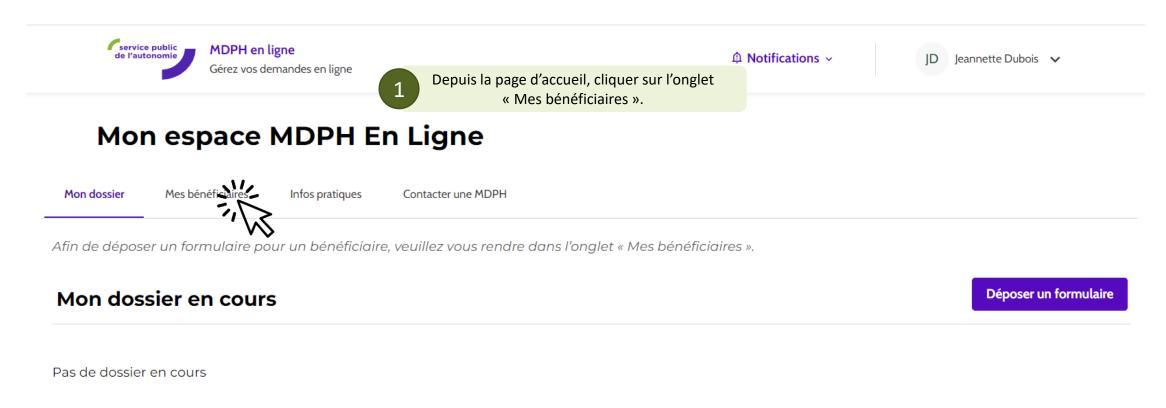
Voici l'ensemble des étapes à suivre pour supprimer le profil d'un bénéficiaire tiers depuis son compte MDPH en ligne, veuillez cliquer sur les étapes afin d'être redirigé vers les pages présentant les actions détaillées à réaliser





Étape 1 : Accéder aux profils des bénéficiaires

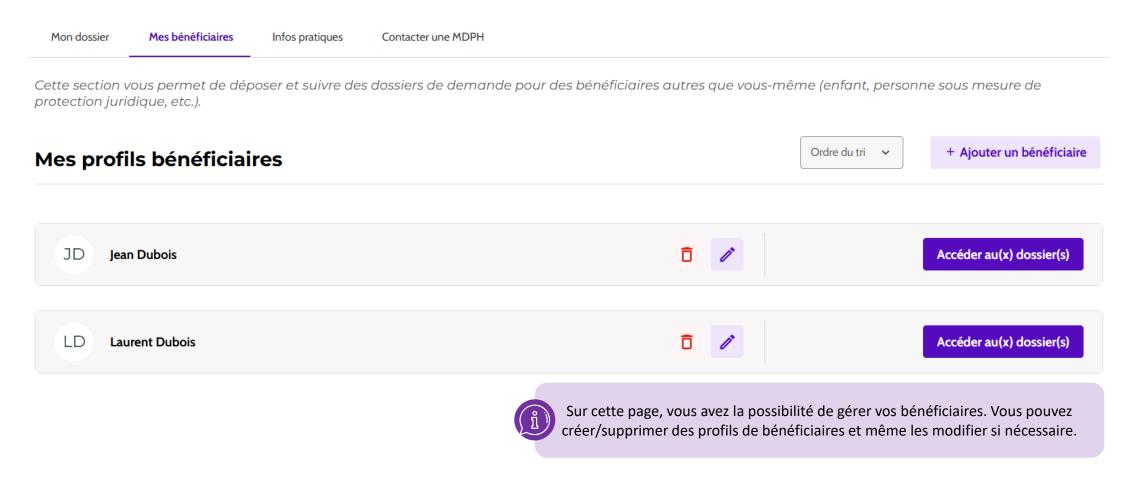
Voici les différentes actions à réaliser, avec les écrans à consulter depuis le téléservice, pour accéder aux profils des bénéficiaires tiers enregistrés dans le compte :



Étape 1 : Accéder aux profils des bénéficiaires

Après avoir cliqué sur l'onglet « Mes bénéficiaires » vous êtes redirigé sur la page de gestion des profils des bénéficiaires :

Mon espace MDPH en ligne



Étape 2 : Générer la suppression d'un profil

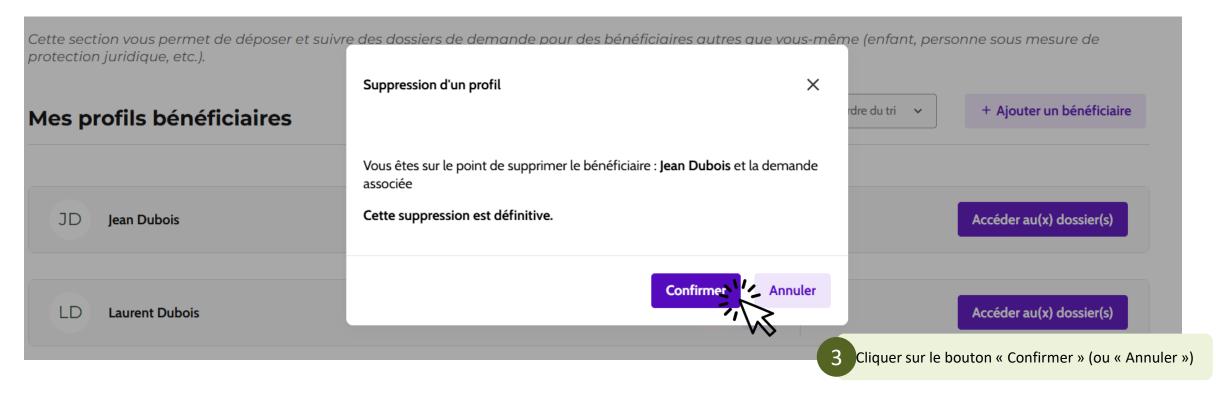
Voici les actions à réaliser pour supprimer un profil d'un autre bénéficiaire :

Mon espace MDPH en ligne



Étape 2 : Générer la suppression d'un profil

Après avoir cliqué sur l'icône de suppression vous êtes redirigé sur la page de confirmation de suppression du profil :





S'il y a une ou plusieurs demandes associées à ce profil, elles seront également supprimées de manière irréversible. Si une demande ainsi supprimée était déjà transmise à une MDPH, elle sera retirée du compte mais restera toujours

Si une demande ainsi supprimée était déjà transmise à une MDPH, elle sera retirée du compte mais restera toujours présente dans le système d'information de la MDPH. Pour toute demande de suppression des données associées à cette demande, nous vous invitons à contacter la MDPH.

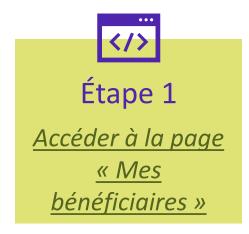
Gestion des profils d'autres bénéficiaires

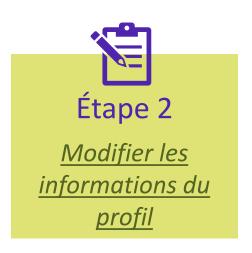
Modification d'un profil



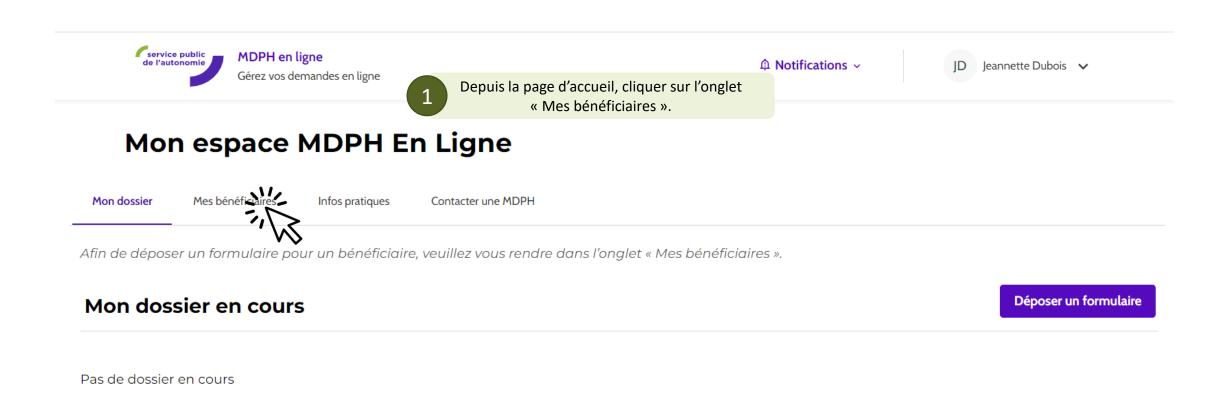


Voici l'ensemble des étapes à suivre pour modifier le profil d'un bénéficiaire tiers depuis son compte MDPH en ligne : Vous pouvez cliquer cliquer sur les étapes ci-dessous afin d'être redirigé vers les slides présentant les actions détaillées à réaliser.





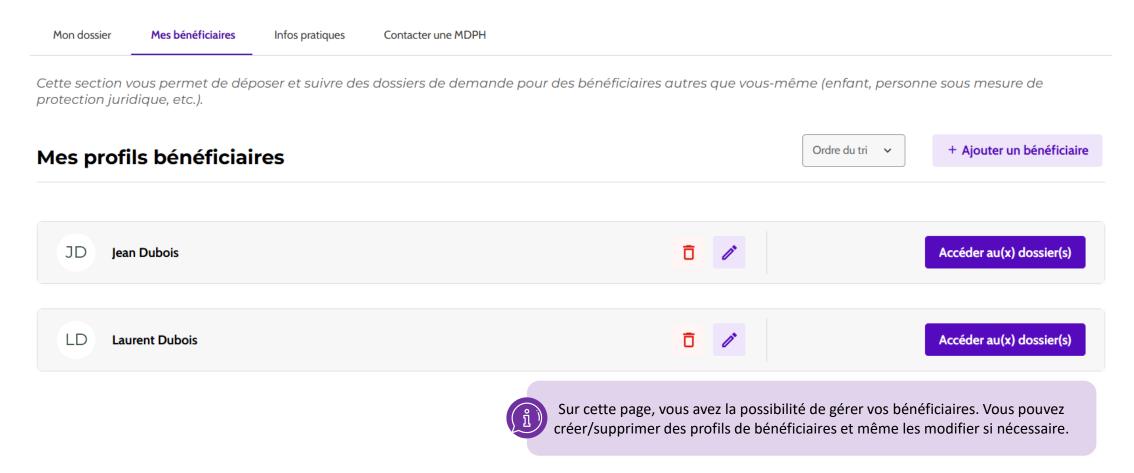
Étape 1 : Accéder aux profils des bénéficiaires



Étape 1 : Accéder aux profils des bénéficiaires

Après avoir cliqué sur l'onglet « Mes bénéficiaires » vous êtes redirigé sur la page de gestion des profils des autres bénéficiaires.

Mon espace MDPH en ligne





2025

Étape 2 : Modifier les informations du profil

Voici les actions à réaliser pour modifier un profil d'un autre bénéficiaire :

Mon espace MDPH en ligne



Étape 2 : Modifier les informations du profil

Après avoir cliqué sur l'icône de modification vous êtes redirigé sur la page de modification du profil :

